Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CADASTRE DES ANCIENNES DÉCHARGES VAUDOISES :

les 700 sites évalués présentent un bilan intermédiaire rassurant

Les évaluations des anciennes décharges ont porté sur 700 sites et n'ont pas révélé de nouveau cas "lourd" à part ceux déjà connus. A ce jour, on sait que 600 décharges ne présentent aucun danger pour le voisinage et l'environnement et que 45 devront être surveillées. Des investigations complémentaires sont encore en cours sur 55 sites. Tel est le bilan intermédiaire rassurant que le conseiller d'Etat Daniel Schmutz, chef du Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports (DTPAT) a présenté à la presse.

Les décharges font partie des sites contaminés qui doivent être expertisés et assainis. L'obligation légale d'établir un cadastre de ces sites date de 1990. Dans le canton de Vaud, c'est sur la base d'études pilotes et d'un premier inventaire manuel des 570 dossiers d'archives que le coût d'une évaluation systématique des risques de pollution a pu être chiffré à 5 millions de francs. Le Grand Conseil a voté ce crédit en septembre 1994.

La méthode d'évaluation tient compte de trois paramètres : la nature et la quantité des déchets entreposés, la situation de la décharge et les risques pour les gens et l'environnement. Sur la base des travaux confiés à 19 bureaux spécialisés, le DTPAT a classé les 700 sites identifiés en fonction des risques qu'ils présentent :

- risque faible : le dossier peut être classé, car la décharge ne présente aucun danger perceptible pour l'environnement et le voisinage;

- risque potentiel : la décharge doit faire l'objet d'investigations complémentaires;

- risque certain : la décharge doit être assainie.

Des 140 cas qui ont nécessité des investigations complémentaires, une quarantaine présentent un risque faible, ce qui porte à 600 le nombre de décharges sans danger identifiées à ce jour. 45 sites devront être surveillés entre 2 et 5 ans et les autres sont

encore en examen. Le canton compte quatre décharges à assainir : Réverule (Vufflens-la-Ville - travaux commencés) et Colliare (Penthaz), la Morenche (Sottens) et Praz-Rodet (Le Chenit). D'autres sites pourraient s'ajouter à cette liste : les décharges de Bioley-Orjulaz, de Lausanne et de Trélex, le Pré-des-Fourches (Noville) ainsi qu'un autre site à Vufflens-la-Ville.

La question du financement de l'assainissement des décharges devrait trouver une solution en 1998 avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance fédérale sur les sites contaminés dont la consultation s'est achevée dernièrement. Selon ce texte, les coûts d'assainissement devront être répartis entre le propriétaire de la décharge, l'exploitant et le canton. En 1998, des crédits seront demandés au Grand Conseil afin de surveiller et d'assainir des décharges, notamment celles de Colliare (le projet vient d'être soumis à l'enquête publique) et de la Morenche.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 novembre 1997

MM. Jean-Luc Perret, Secrétaire général du DTPAT, (021/316 70 03 et Jean-Pierre Guignard, géologue au DTPAT, (021 / 316 70 06